



Taxes non payées par le vendeur/ solidarité acquéreur

Par **Clacla_45**, le **08/06/2016** à **10:47**

Bonjour,

Chez le notaire pour signer l'acte de vente le 31 mai 2016, et acquérir enfin notre maison, celui-ci nous informe que le vendeur n'a pas payé ses taxes d'habitation, foncières et d'urbanisation? depuis 2013.

Or, avec la solidarité fiscale, nous pourrions être poursuivis pour payer les dettes du vendeur.

Qu'en est-il?

Comment faire pour en être exonérés?

Nous sommes vraiment abattus sachant que nous payons déjà les frais taxés du vendeur (car ils sont à la charge de l'acquéreur!)

Merci de nous aider à y voir plus clair.

Cordialement